

No 7 et que, ainsi amendé, ledit arrangement soit signé par Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville, au nom de la Ville.

—Sur rapport du Bureau de Santé, il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à faire construire un égout rue Mitcheson, au nord de la rue Marie-Anne, sur une longueur de 125 pieds.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que soit voté un crédit supplémentaire afin de terminer l'égout maintenant en voie de construction rue Saint-Paul, à partir de la rue Saint-Claude jusqu'au square Jacques-Cartier.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à faire construire un égout rue Nolan, depuis la rue Deséry jusqu'à la rue Moreau.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que soit opéré le virement de la balance qui reste des \$9,000 du crédit pour la construction du tunnel de la rue Saint-Denis et qu'elle soit employée aux travaux permanents.

—Il est :

Résolu : Que le chemin de fer Pacifique Canadien, et la "Montreal Street Railway Company," soient informés que le tunnel de la rue Saint-Denis est terminé, et que la Ville attend desdites compagnies le paiement de leur quote-part en rapport avec ledit tunnel.

—Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est :

Résolu : Que la Commission de l'Aqueduc soit priée de faire réparer l'excavation qui se trouve dans le pavage permanent de la rue Saint-Paul, à l'angle de la rue Saint-Henri.

—Il est :

Résolu : Que l'inspecteur de la Ville et le surintendant du Service des Alarmes soient priés d'examiner la ligne de poteaux qui se trouvent vis-à-vis la station de pompes No 9, et de s'assurer si le déplacement du poteau qui se trouve en face de l'entrée à ladite station, exige le déplacement de plusieurs autres poteaux ainsi que le prétend la "Montreal Light, Heat & Power Company"; et, en outre, que le rapport conjoint de l'inspecteur de la Ville et du surintendant du Service des Alarmes soit soumis aux avocats de la Ville pour en avoir leur opinion.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est :

Résolu : Que soit données aux entrepreneurs qui sont en train de construire des trottoirs permanents pour ce département les lignes intérieures et extérieures desdits trottoirs; et de plus que lesdits entrepreneurs soient avertis que tous les travaux exécutés sur propriétés privées devront être à la charge du propriétaire du terrain sur lequel lesdits travaux seront exécutés.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$97.29 sur le crédit de la quote-part de la Ville pour la construction d'un trottoir permanent du côté est de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Roy jusqu'à l'avenue Duluth, et de l'employer à construire un trottoir permanent en face de la station de pompes No. 14.

—Il est :

Résolu : Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter des blocs de pavage "Bolivar (Adamant)" de M. Alex. Bremner à raison de \$39.00 par 1000, le montant dudit achat ne devra pas dépasser \$500.00.

—Il est :

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que soit acceptée, sans conditions et gratuitement de la "St. Lawrence Sugar Refining Co., (Ltd), une lisière de terrain étant partie du lot du cadastre No 1300, dans le quartier Sainte-Marie et formant partie de la rue Fullum.

—Soumis les bulletins d'examen des aspirants suivants à la position de messagers :

MM. Emile Dansereau, J.-E.-G. Pelletier, A. Forgue, H. Barrette, J. Goyer, Léo Paquette, M. Marcelot et Oliva Moore.

Après mûre délibération, sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est :

Résolu : Que M. Oliva Moore soit nommé messenger

struck out and that so amended the said agreement be signed by His Worship the Mayor and the City Clerk on behalf of the City.

—On the report of the Board of Health, it was :

Resolved : That a report be made to Council, recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Mitcheson street, north of Mary-Ann street to a distance of 125 feet.

—On the report of the City Surveyor, it was :

Resolved : That a report be made to Council recommending that a further appropriation of \$650.00 be voted to complete the sewer now under construction in St. Paul street from St. Claude street, to Jacques-Cartier square.

—On the report of the City Surveyor,

Resolved : That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Nolan street, from Desery street to Moreau street.

—On the report of the City Surveyor,

It was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the unexpended balance of \$9,000.00 be varied from the appropriation for the construction of the St. Paul street at the corner of St. Henry street.

Resolved : That the Canadian Pacific Ry. Co., and the Montreal Street Ry. Co., be informed that the St. Denis subway is completed, and that the City awaits payment of the contributions of said companies in connection with the said subway.

On motion of Ald. Gallery, it was :

Resolved : That the Water Committee be requested to have the cut repaired in the permanent pavement on St. Paul street at the corner of the St. Henry street.

It was :

Resolved : That the City Surveyor and the Superintendent of the Fire Alarm Department be requested to examine the line of poles in front of No. 9 fire station and ascertain if the removal of the pole opposite the entrance to said station, necessitates the removal of several other poles, as contended by the Montreal Light, Heat & Power Co., and furthermore that the joint report of the City Surveyor and the Superintendent of the Fire Alarm Department, be referred to the City Attorneys for their opinion.

On motion of Ald. Bastien, it was :

Resolved : That contractors engaged in the construction of permanent sidewalks for this department, be given the inner and outer lines of said sidewalks, and furthermore that said contractors be notified that any work done on private property, must be paid for by the proprietor of the land on which the work is done.

On motion of Ald. Leclaire, it was :

Resolved : That a report be made to Council recommending that the sum of \$97.29 be varied from the appropriation for the City's share of a permanent sidewalk on the east side of the St. Lawrence street, from Roy street to Duluth avenue, and applied to the permanent sidewalk in front of No. 14 Fire Station.

—It was

Resolved : That the City Surveyor be authorized to purchase Bolivar (Adamant) paving blocks from Alex. Bremner, at the rate of \$39.00 per 1000, the amount of the said purchase not to exceed \$500.00.

—It was

Resolved : That a report be made to Council recommending that a strip of land, being part of lot cadastral No. 1300 St. Mary's ward, and forming part of Fullum street, be accepted unconditionally and gratuitously from the St. Lawrence Sugar Refining Co., Ltd.

—Submitted the examination papers of the following applicants for the position of messenger: Messrs. Emile Dansereau, J.-E.-G. Pelletier, A. Forgue, H. Barrette, J. Goyer, Léo Paquette, M. Marcelot and Oliva Moore.

Alter mature deliberation, on motion of Ald. Bastien, it was :

Resolved : That Mr. Oliva Moore be appointed messenger.